

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2019

Délibération CA_20191216_012

Approbation de la nouvelle convention interdépartementale de coopération entre les SDIS du Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) et reversement du reliquat financier de la 2ème convention au nouveau pilote.

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention interdépartementale de mise en réseaux de 8 SDIS constituant le Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre ;

Considérant l'intérêt de travailler en coopération renforcée entre SDIS dans le domaine de la Santé et Sécurité au travail ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - La convention de coopération entre 8 SDIS formant le Réseau Santé-Sécurité des SDIS du Grand Centre, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Article 2. - Le SDIS d'Eure-et-Loir (SDIS 28) assure le pilotage du réseau dans le cadre de cette convention.

DESCOUT Serge